

**PROCES VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 15 février 2017**

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

**PRÉSENTS A LA SÉANCE :**

**Mme KISS, Maire**

**M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. BOUYSSOU, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.**

**M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, M. ROUZE, Mme PROKOFIEFF, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. GUITTON, M. DUPUY-BARTHERE, Mme GOURVENNEC, Mme SEN, Mme FRANCOIS, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, M. DAUTRY, M. CHARPENTIER, Mme AJELLO, M. GADIOUX**

**EXCUSES :**

**Madame VINCLAIR  
Monsieur FOURCAUD**

**procuration à Monsieur DUPUY-BARTHERE  
procuration à Monsieur CHAIGNE**



***ORDRE DU JOUR***

**Madame le Maire :** Vous avez reçu les PV des conseils du 16 novembre et du 28 décembre, avez-vous des remarques à formuler ?

**Monsieur GADIOUX :** Bonsoir à tous. J'aimerais que vous nous expliquiez, dans le PV du 28 décembre 2016, l'origine du don de l'association Aquer's pour le Haillan est dans la Place.

**Madame le Maire :** Il s'agissait de la recette liée aux Eco-cup

**Monsieur GHILLAIN :** Oui, l'association Aquer's était à côté du stand de la Mairie et a reversé le surplus que les gens n'ont pas rapporté. Cela représentait 154 € que l'association a reversé à la Mairie.

**Monsieur GADIOUX :** Il n'y a pas d'autre association qui subventionne Le Haillan est dans la Place ?

**Madame le Maire :** Absolument pas. Et ce n'est pas une subvention, c'est un don

## 1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

**Rapporteur : Madame Le Maire**

**Madame le Maire** : Dans la nuit de samedi à dimanche, le chalet du foot a subi un incendie. Nous avons placé sur table une délibération supplémentaire, qui n'avait pas été vue en commission, pour proposer une subvention exceptionnelle à l'ASH FOOT pour un montant de 1 000 €. Est-ce que tout le monde est d'accord pour que nous gardions cette délibération et qu'elle soit soumise au vote ? Très bien.

Suite à cet incendie, les élus et les services techniques ont été mobilisés et nous avons étudié des solutions provisoires que je vais demander à Monsieur FABRE de vous expliquer.

**Monsieur FABRE** : Les nécessités sont très claires, il faut un local administratif qui leur permette de fonctionner en tant que bureau, un local type algeco. Il leur faut aussi un lieu de vie. En accord avec le président, nous avons déterminé ce besoin sur le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche. Il a été décidé que la salle Kalambaka servirait de foyer pour l'école de foot et pour les après matchs.

En terme de local administratif, pour le moment ils sont hébergés dans le local de l'ASH, temporairement. On va étudier très rapidement la possibilité d'avoir un algeco pour les réunions de bureau, etc

**Madame le Maire** : Il y avait un certain nombre de mobilier type congélateur, réfrigérateur, qui ont pu être stockés dans la maison de la fontaine que la commune avait acquis récemment. Comme le disait Eric FABRE, nos services techniques vont se pencher très rapidement sur la reconstruction du chalet. En attendant, nous ferons en sorte que le club puisse continuer de fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

**Monsieur FABRE** : Je voulais juste souligner l'élan de solidarité au niveau des différentes sections de l'ASH qui ont proposé la mutualisation de certains locaux, je pense au tennis en particulier, et au niveau des clubs du district et de la Ligue d'Aquitaine

**Madame le Maire** : Je voulais remercier les élus, les services et les bénévoles qui sont venus apporter leur aide dans la nuit du samedi au dimanche pour sauver ce qui pouvait l'être.

L'autre information que je souhaitais vous apporter concerne la concertation sur la desserte en Tram de Saint Médard en Jalles. Elle s'est ouverte le 8 février. Il y a eu 3 réunions, à Saint Médard, au Taillan et au Haillan. Je suis, comme beaucoup de Haillanais, extrêmement surprise du contenu de ce dossier, qui me semble particulièrement orienté et mal ficelé. Je tenais à vous informer que je vais écrire au Préfet pour signaler les très nombreuses anomalies et manques, voire présentations que je qualifierais presque de trompeuses, qui figurent dans ce dossier, où, ouvertement, l'impact du passage du tram sur la piste cyclable, en matière environnementale et acoustique, est très largement minoré. Cela a fortement scandalisé les Haillanais qui ont consulté ce dossier. Ce ne sont pas les seuls éléments qui posent problème.

Comme je l'avais dit en Conseil de Métropole le 2 décembre, ce dossier « a été écrit avec les pieds », tout s'est fait dans la précipitation. Nous avons demandé que cette concertation s'ouvre après l'enquête publique du BHNS qui est un dossier bien plus avancé (enquête publique qui aura lieu de la mi-mars à la mi-avril). Je pense que nous y aurions tous gagné à ce que cette concertation s'ouvre un peu plus tardivement, l'information des administrés en aurait été de meilleure qualité qu'elle ne l'est

aujourd'hui. Il y a un vrai danger car tout ce qui est versé à la concertation sera versé à l'enquête publique et cela pourrait très nettement fragiliser ce dossier. Le risque est surtout pour le Métropole puisque c'est elle qui pilote ce dossier.

### **Communications de Madame le Maire :**

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

**Encaisser et inscrire au compte 7788 - « Produits exceptionnels divers » pour l'exercice 2016**, l'indemnité fixée par la **SMACL** suite à une intrusion avec effraction sur le site de Bel Air dans les bâtiments « Centre de Loisirs, gymnase et salle polyvalente » ayant eu lieu le 16/08/2016.

L'indemnité est fixée à la somme de 2156 €uros correspondant aux dommages matériels déduction faite de la franchise et de la vétusté de 340 €uros.

**Décider la prolongation du marché de maintenance de la téléphonie** pour une durée de 3 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mars 2017, pour un budget de 725 euros HT (soit 870 euros TTC). Ce budget correspond à un trimestre du montant du contrat annuel.

Même si la compétence est transférée à Bordeaux Métropole, il s'agit d'assurer la continuité de service en attendant la mise en place effective et opérationnelle des services de Bordeaux Métropole.

**Renouveler l'adhésion à l'association « Un plus Bio »** pour la poursuite des actions en matière de gaspillage alimentaire, de consommations d'eau et d'énergie, de gestion des déchets et de renforcement des liens avec les terroirs de production. La cotisation annuelle se monte à 225 €.

### **N° 135/17 INSTAURATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Rapporteur : Madame le Maire**

**VOTE : UNANIMITE**

### **N° 136/17 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS MUNICIPAUX AUPRES DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS**

**Rapporteur : Madame le Maire**

**VOTE : UNANIMITE**

### **N° 137/17 – TRANSFERT PARTIEL DE COMPETENCE SPORTIVE –APPROBATION**

**Rapporteur : Madame le Maire**

**VOTE : UNANIMITE**

### **N°138/17 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DU HAILLAN ET L'UNIVERSITE BORDEAUX II POUR L'ACTION « EVEIL CULTUREL ET PETITE ENFANCE »**

**Rapporteur : Carole GUERE**

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame GUERE** : Je vous remercie car ce réseau est réellement important et il permet une formation continue du personnel du service petite enfance.

**N° 139/17 MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE L'ENTREPOT POUR LES ASSOCIATIONS HAILLANNAISES- CONDITIONS- DECISION**

**Rapporteur : Nicole SAVIGNAC**

**Madame le Maire** : Les associations sont ravies de pouvoir profiter de cet équipement. Nous avons un bel outil à mettre à disposition des associations locales.

**Monsieur GADIOUX** : Compte-tenu que nous avons souhaité un autre mode de gestion pour l'Entrepôt, nous nous abstenons sur cette délibération.

**VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS**

**N° 140/17 REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ENTREPOT - ADOPTION**

**Rapporteur : Nicole SAVIGNAC**

**VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS**

**N° 141 /17 - LOCATION DE LA SALLE DE L'ENTREPÔT - TARIFS - DECISION**

**Rapporteur : Nicole SAVIGNAC**

**VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS**

**N° 142/17 FESTIVAL « LE HAILLAN CHANTE 2017 » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE**

**Rapporteur : Nicole SAVIGNAC**

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire** : Au moment du renouvellement du contrat de co-développement, nous avons redemandé 7 500 € par an et je vous avais signalé que beaucoup de subventions aux communes avaient baissé. Nous avons fait partie des communes qui avaient réussi à maintenir le même niveau de subvention. On espère que ce sera encore le cas pour les prochains contrats de co-développement 2018-2019-2020 dont la négociation va être entamée dans les prochaines semaines.

**N° 143/17 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION ECLATS DE MUSIQUE**

**Rapporteur : Nicole SAVIGNAC**

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 144/17 – SPL BORDEAUX AEROPARC – CONVENTION - APPROBATION**

**Rapporteur : Monique DARDAUD**

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire** : Ce site, Thalès, était un site stratégique pour nous. Il accueillait 1000 salariés. Avec le regroupement des salariés de Thalès Le Haillan et Thalès Pessac qui se sont installés côté Mérignac, l'enjeu est important de réindustrialiser ce site, et les propriétaires de ce site, des Qataris, nous ont fait savoir qu'ils souhaitaient le valoriser et réimplanter des entreprises. Le bail de Thalès court jusqu'au 31 décembre 2017. Il reste quelques salariés qui devraient partir d'ici la fin du premier trimestre. Les propriétaires ont réalisé une étude « 4 saisons » car dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroport, nous avons énormément de zones humides et un certain nombre d'espèces protégées qui sont une richesse mais qui représentent, malgré tout, une contrainte lorsqu'il s'agit de construire de nouveaux bâtiments. Les résultats de cette étude sont rassurants car même s'il y a la présence d'espèces protégées et de la zone humide, ce n'est pas sur la majorité du terrain et c'est sur des sites très localisés, ce qui ne devrait pas du tout pénaliser la réindustrialisation future de ce site.

**N°145/17 –BORDEAUX TECHNOWEST – CONVENTION 2017-2019 - APPROBATION**

**Rapporteur : Monique DARDAUD**

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 146/17 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AT 270 – LA GARENNE**

**Rapporteur : Monique DARDAUD**

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire** : Le bâtiment est très abîmé, mais l'enjeu pour nous est de maîtriser l'entrée du site du terrain « Edouard » qui est un très bel ensemble boisé et qui nous permettra de faire les liaisons EST-OUEST piétonnes et qui, de toutes façons, n'est pas constructible pour du logement car situé dans le couloir de bruit de l'aéroport.

**Monsieur CHAIGNE** : C'est une ruine, donc pour des raisons de sécurité, avez-vous prévu de sécuriser l'endroit au cas où des personnes s'aventureraient ?

**Madame le Maire** : Oui, nous le ferons dès que nous serons totalement propriétaires.

**N° 147/17 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AR50 A BORDEAUX METROPOLE POUR IMPLANTATION DE LOGEMENTS D'URGENCE SOCIALE**

**Rapporteur : Monique DARDAUD**

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire** : Nous avons pu obtenir le terrain à moitié prix car la Métropole a un règlement

d'intervention. Sur la Métropole, il y a un très fort déficit de logements d'urgence. Or, comme dans toutes les villes, nous sommes parfois obligés de reloger des gens en urgence, comme par exemple, il y a 15 jours lorsque la maison d'une dame a brûlé. Ce sont des logements destinés à ce type de situations.

Le CCAS est aussi parfois sollicité lors de divorces, lorsque l'un des deux doit quitter la maison, parfois avec les enfants, c'est ce qu'on appelle l'urgence sociale. C'est un engagement qui avait été pris dans le cadre métropolitain. C'est le Président Alain Juppé qui a demandé que l'ensemble des villes s'engage à mettre à disposition des logements de ce type.

Nous avons un logement situé entre l'école élémentaire et l'école maternelle Luzerne. Suite aux travaux d'extension de l'école maternelle, l'emprise de ce logement a été intégrée dans le périmètre de l'école. Pour l'instant, nous utilisons comme logement d'urgence la Maison de la Fontaine, face au lycée horticole. Elle est meublée et prête à accueillir une ou plusieurs personnes qui se trouveraient en situation d'urgence sociale. Mais ce n'est qu'une solution provisoire, nous ne savons pas encore quelle sera la destination de cette maison et nous avons entamé des démarches avec la Métropole et le département pour pouvoir installer ces châlets Emmaüs. On devrait avoir les plans courant de semaine prochaine. Nous rencontrerons les riverains pour leur expliquer en quoi vont consister ces logements d'urgence sociale et j'espère que nous n'aurons pas à les utiliser souvent.

**Monsieur GADIOUX** : Quand on considère le prix de vente, 120 000 euros pour 5 236 m<sup>2</sup>, on obtient 22 euros du mètre carré. Lors de la délibération précédente, on a un terrain de 804 m<sup>2</sup> pour 125 000 euros, ce qui fait à peu près 155 euros du mètre carré. Vous pouvez m'expliquer cette différence de prix ?

**Madame le Maire** : Bordeaux Métropole le vend beaucoup moins cher car c'est destiné à du logement social. Une bonne partie de ce terrain n'est pas constructible

**Monsieur GADIOUX** : Sur la délibération précédente, on nous a indiqué également que ce n'était pas constructible... donc les critères sont identiques. Ca fait donc un prix supérieur de 7 fois.

**Madame le Maire** : Vous n'allez pas nous reprocher d'avoir fait une bonne affaire sur ce terrain là !

**Monsieur GADIOUX** : Peut être une mauvaise affaire sur l'autre terrain...

**Madame le Maire** : C'est difficile, car s'il y avait eu une évaluation des Domaines, ils nous auraient donné ce prix car c'est le prix du marché. Il aurait pu y avoir une activité économique dessus. Ca reste malgré tout peu cher.

**Monsieur CHAIGNE** : Dans la délibération, il est bien dit qu'il n'y a pas eu d'évaluation des Domaines parce qu'ils n'interviennent qu'au-delà de 180 000 €.

**Madame le Maire** : En général, ils se basent sur les prix du marché, et comme ce terrain pouvait être utilisé pour de l'activité économique, c'est ce prix qui en serait sorti.

**Madame DARDAUD** : De toutes façons, il me semble qu'une évaluation des Domaines avait été faite car cette règle des 180 000 € est une nouvelle règle qui date du 1er janvier 2017 et les ventes étaient antérieures.

**Monsieur CHAIGNE** : S'il y a eu une évaluation des Domaines, je vous demande de nous la fournir.

**Madame le Maire** : En tout état de cause, qu'il y ait eu une évaluation des Domaines ou pas, c'est le prix du marché. On n'aurait pas pu l'acheter mieux que ça car, en théorie, on aurait pu mettre de l'activité économique dessus, ce qui n'est pas le cas du terrain qu'on achète derrière le collègue

**Monsieur CHAIGNE** : Vous nous parlez de location d'urgence sociale pour des courtes durées, c'est de quel ordre ?

**Madame le Maire** : Ca peut être quelques jours, quelques semaines, voire quelques mois. Il s'agit d'un sas qui vise à permettre à ces gens d'avoir un toit sur la tête et pouvoir vivre dans des conditions correctes, le temps de sortir des difficultés et trouver une solution pérenne. La plupart du temps, c'est l'affaire de quelques semaines.

**Madame AJELLO** : Bien sûr nous sommes pour l'aide des personnes en grande difficulté sur la commune du Haillan, et merci pour vos explications qui sont éclairantes.

Je vous propose de travailler ensemble et de vérifier au fur et à mesure dans l'avenir quelles sont les modalités de fonctionnement des contrôles organisés par la Mairie qui permettent de garantir le succès de cette opération à fort enjeu humain. Opération avec la proximité du collège, etc...où peut être des enfants seront impliqués avec des familles... l'objectif étant de travailler sur la réussite sociale et humaine de l'accueil de ces familles, pour ces familles et pour l'ensemble des riverains.

**Madame le Maire** : Excusez-moi mais je ne comprends pas bien le sens de votre question...

**Madame AJELLO** : C'est juste une réserve pour dire qu'on ne vote pas « contre », mais on veut être sûrs que derrière, tout est ficelé pour être sûr que tout se passe bien, et pour ces familles, et pour les riverains.

**Madame le Maire** : Jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais eu de souci. La preuve en est que vous ne saviez même pas que nous avions un logement d'urgence à la Luzerne.

**Madame AJELLO** : Je ne remets pas en cause ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui, je dis juste qu'on sera ensemble à veiller pour que tout se passe bien pour tout le monde.

**Madame le Maire** : Je pense qu'on a tout à y gagner mais je ne vois pas très bien à quoi vous pouvez faire référence, quelles sont vos craintes ?

**Madame AJELLO** : Il n'y a pas de craintes, c'est juste un sujet sensible, donc à sujet sensible, attention extrême...

**Madame le Maire** : C'était tout aussi sensible dans nos anciens logements d'urgence et vous ne nous avez jamais interpellé là-dessus, et on n'a jamais eu de souci particulier... Il faut savoir que sur les 5 cas que nous avons, 3 étaient des agents municipaux. On a toujours été vigilants, il n'y a aucune raison que cela change

**Madame GUERE** : J'ai un peu de mal à comprendre vos craintes et il y a des sous-entendus qui me dérangent... Les logements d'urgence, cela peut vous concerner directement. Votre maison brûle, on vous met dans ce genre de logement et je ne vois pas quelle crainte pourraient avoir les riverains, de votre venue ainsi que de votre famille... mais j'ai peut être mal compris ce que vous avez expliqué...

**Madame AJELLO** : Je dis juste que nous allons regarder, à titre légitime, étant dans l'opposition, les modalités de fonctionnement pour que tout se passe au mieux.

**Madame GUERE** : Parce que vous pensez qu'on va mal s'en occuper ? C'est ça votre crainte ?

**Madame AJELLO** : Dans toute commune, il y a une opposition qui est là pour veiller... on le fera sur ce point comme pour le reste.

**Madame le Maire** : Je vous rappelle que notre ancien logement d'urgence était situé entre deux écoles et qu'il n'y a jamais eu de problème, quelques soient les personnes qu'on y a accueilli. J'ai déjà appelé le Principal du collège pour l'informer. Je lui ai dit que ce serait le même public que celui qui était accueilli dans le logement d'urgence qui était situé entre l'école primaire et l'école maternelle de la Luzerne. Je m'étonne un peu de l'arrière pensée qu'il pourrait y avoir dans ces craintes que vous émettez tout d'un coup

**Madame VASQUEZ** : Je m'étonne aussi de ces propos lourds de sous-entendus. Je vais donner des précisions à Madame sur les secours d'urgence.

Il y a 2 ans, un 24 décembre, il y a eu un incendie dans une résidence et de nombreuses familles se sont retrouvées dans le plus grand désarroi. L'urgence sociale, c'est permettre à des familles « intégrées », puisque je pense que c'est le mot que vous n'osez pas employer, socialement, économiquement aussi, de se mettre dans des situations de secours et de passer, comme tout un chacun, les fêtes de Noël...

**Monsieur CHAIGNE** : Vous parlez de ces logements sociaux comme si c'était géré par la commune, or je vois qu'ils seront gérés par Emmaüs...

**Madame le Maire** : On fait payer 7 € par jour d'hébergement, c'est une participation symbolique. C'est une gestion lourde pour le CCAS. Les personnes qui seraient orientées dans ces logements le seront par le CCAS du Haillan, c'est-à-dire par la Ville, en revanche le petit entretien courant, la récupération des loyers, etc ... seraient confiés à Emmaüs qui a une vraie expérience de cela et qui est plus armé que nous pour gérer tous ces aspects logistiques qui demandent de l'énergie et du temps. Nous préférons utiliser ce temps pour les activités du CCAS. Il s'agit simplement d'une convention de gestion avec Emmaüs. Ce sont eux qui construisent les chalets, et la gestion courante est assurée par eux.

**Monsieur CHAIGNE** : Et les occupants sont désignés par le CCAS ?

**Madame le Maire** : Oui. Peut être qu'on sera sollicité par des communes voisines qui ne sont peut être pas encore équipées ou dont les logements d'urgence seront déjà utilisés et dans ce cas, si on a un logement disponible, on les recevra.

**Monsieur CHAIGNE** : Ce qui montre bien que ce ne sera pas sous l'autorité d'Emmaüs.

**Madame le Maire** : Non, c'est bien nous qui pilotons qui nous mettons dedans.

**Madame AJELLO** : Je tiens à faire remarquer que j'ai commencé par dire que nous étions POUR, et je ne vois pas où est le mal de dire « on va travailler ensemble » et c'est un sujet sur lequel nous allons prêter toute notre attention.

**Madame GUERE** : Je n'ai aucune crainte dans le fait que ça se passera bien, que ce soit la commune qui se saisisse de ce dossier ou bien Emmaüs dont nous connaissons tous la dimension sociale et humaine.



**Monsieur BOUYSSOU** : Je voudrais conclure. Je trouve ça surprenant ces remarques qui sont effectivement pleines de sous-entendus. Il y a un CCAS avec une Directrice, des collaborateurs, une assistante sociale, un adjoint. On n'attribue pas les logements d'urgence en claquant des doigts, je ne vois pas quel pourrait être votre rôle. Vous avez un représentant au CCAS, vous pouvez poser des questions sur les attributions de logement social. Je crois qu'il faut qu'on arrête là cette conversation qui, me semble-t-il, est totalement hors sujet.

**Monsieur CHAIGNE** : Je ne vois pas le CCAS mentionné dans la délibération donc il est normal qu'on s'interroge. Je trouve la conclusion de Monsieur BOUYSSOU tout à fait déplacée...

**Madame le Maire** : Non parce qu'il s'agit là d'une acquisition, cela relève de la délégation de Madame DARDAUD, il s'agit simplement d'acheter le terrain.

**Monsieur BOUYSSOU** : Ce qui concerne le social sur la commune, c'est le CCAS, donc ma conclusion n'est pas déplacée...

#### **N° 148 /17 – ADHESION GIRONDE RESSOURCES - APPROBATION**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire** : Il faut savoir que Gironde Ressources a été créée au départ plutôt pour les petites communes rurales qui ne sont pas nécessairement armées comme nous en termes de personnel sur les questions financières ou juridiques, mais un avis complémentaire à celui de la Métropole est toujours intéressant et je trouvais dommage de s'en priver pour 50 euros par an. Cela nous donnera peut être un éclairage un peu différent sur certains dossiers qu'on pourrait avoir à leur soumettre.

#### **N° 149/17 ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

**VOTE : UNANIMITE**

#### **N° 150/17 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT – MISE EN PLACE – AUTORISATION-DECISION**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

**VOTE : UNANIMITE**

#### **N° 151/17– AMENAGEMENT D'UNE MAISON PETITE ENFANCE AU CENTRE VILLE DU HAILLAN – DEMANDE DE SUBVENTION- AUTORISATION**

**Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET**

**VOTE : UNANIMITE**

**Monsieur CHAIGNE** : Sur le volet thermique, je n'ai pas vu le financement du puits canadien ...

**Madame le Maire** : C'est normal Monsieur CHAIGNE puisqu'il n'y en a pas...

**Monsieur BOUSQUET** : Les analyses menées par les bureaux d'étude concernés ont montré qu'il est

très difficile de réaliser des puits canadiens sur des sols déjà imperméabilisés sans générer des surcoûts qui sont compensables par des solutions alternatives beaucoup plus performantes.

**Madame le Maire** : On vous avait promis que pour les prochains investissements immobiliers, on y réfléchira, et si c'est pertinent, ce sera peut être le choix qui sera fait.

**N°152/17– RESTRUCTURATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BEL AIR – APPROBATION - DEMANDE DE FINANCEMENT -AUTORISATION**

**Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET**

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 153/17 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

**VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS**

**Madame SAINT GENES** : Nous avons l'habitude de voter contre le budget par définition, mais cette fois-ci nous nous abstiendrons.

**Monsieur BOUSQUET** : Qu'est-ce qui motive l'abstention plutôt qu'un vote favorable lié à une décision purement technique et métropolitaine ?

**Monsieur CHAIGNE** : Ca reprend les bases du budget principal, nous sommes cohérents...

**Madame le Maire** : Ca semble effectivement cohérent.

**N°154/17–RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES EMPLOYES A L'OCCASION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LEGISLATIVES**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire** : C'est une délibération traditionnelle que nous prenons toujours les années électorales puisque nous mobilisons notre personnel pour nous aider dans les bureaux de vote.

**N°155/17– MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

**VOTE : UNANIMITE**

**N°156/17 Exposition « Les Pesticides c'est pas automatique ! »**

**Rapporteur : Patrick MERIAN**

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire** : C'est une exposition de sensibilisation. Nous avons déjà commencé auprès de la population. C'est un long travail de pédagogie de faire comprendre aux administrés qu'il peut y avoir quelques herbes folles sur les trottoirs, ce n'est pas pour autant que c'est sale...

**N° 157/17– SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE  
LE HAILLAN – FOOTBALL**

**Rapporteur : Eric FABRE**

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame SAINT GENES** : Concernant le délai très court pour la mise à disposition d'un algeco. Est-ce qu'un délai d'un mois pourrait être réalisable ?

**Monsieur FABRE** : Ce sera le plus court possible... Sur l'algeco vestiaires, nous avons cherché à louer et nous n'avons pas trouvé. Sur l'algeco qui est prévu, c'est un algeco simple type bureau avec électricité et internet, ce sera plus facile.

**Monsieur DAUTRY** : Si vous souhaitez, vu ma profession, je peux vous en trouver un sous 48 h, équipé de douches et sanitaires.

**Monsieur FABRE** : Ce qu'on va chercher maintenant c'est uniquement pour servir de local administratif.

**Madame le Maire** : Les travaux pour les vestiaires vont être réalisés à partir du 11 mars.

**Madame SAINT GENES** : Nous allons suivre le dossier de près puisque nous pouvons vous proposer de l'aide et nous pourrions travailler en collaboration, notamment pour réduire les délais...

**Monsieur FABRE** : Ce sera avec grand plaisir.

**Madame le Maire** : Je vous remercie de ne pas partir avant d'avoir signé tous les documents. Je vous souhaite une excellente soirée et nous nous retrouverons le 29 mars.

**Jean-Claude CONTE**  
Secrétaire de Séance

**Andréa KISS**  
Maire du Haillan